

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE WATERVILLE**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Waterville tenue le 7 juin 2021, à 19h06, en présentiel dans la Salle municipale et par voie de visioconférence sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents : Par visioconférence :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1

Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2

Karl Hunting, conseiller au siège no 3

Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4

Véronique Blais, conseillère au siège no. 5

Carole Chassé, conseillère au siège no. 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h06 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance 3 mai 2021
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance 17 mai 2021
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance 20 mai 2021
- 5.0 Adoption du procès-verbal de la séance 31 mai 2021
- 6.0 Adoption des comptes payés de mai 2021
- 7.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour avril 2021
- 8.0 Dépôt Rapport du maire
- 9.0 Période de questions
  
- 10.0 Dérogations :
  - 10.1 Dérogation 2021-04-0006 afin de permettre une superficie cumulative de bâtiments accessoires de 135 mètres carrés plutôt que 100 mètres carrés
  
- 11.0 Règlements :
  - 11.1 Adoption règlement 645 modifiant le règlement 607 sur la gestion contractuelle
  
- 12.0 Résolutions :
  - 12.1 Formation pompier 1 - Inscription
  - 12.2 Service incendie – Déploiement pour code 105
  - 12.3 Renouvellement entente Croix-Rouge



- 12.4 Mandat servitudes sentier pédestre
- 12.5 Octroi contrat de réfection des rues Principale Sud et Highland
- 12.6 Mandat services Professionnels pour la surveillance des travaux de réfection rue Principale Sud et Highland
- 12.7 Mandat services Professionnels pour le contrôle des matériaux durant les travaux de réfection rue Principale Sud et Highland
- 12.8 Élections – Utilisation du vote par correspondance
- 12.9 Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection
- 12.10 PIIA Enseigne – 2021-05-007 – 1075 rue Principale Sud
- 12.11 Octroi d'un contrat pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022
- 12.12 Embauche emploi d'été – salarié temporaire
- 12.13 Demande au Programme d'initiative canadienne pour les collectivités en santé pour le projet de revitalisation du parc Huntingville – 2<sup>e</sup> appel de projet
- 12.14 Hôtel de Ville – Travaux de maçonnerie

13.0 Varia

14.0 Questions des contribuables

15.0 Levée de l'assemblée

4884-2021-06-07

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ;

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit enregistrée;

**D'adopter l'ordre du jour déposé avec l'ajout suivant :**

- 12.15 Nomination au poste de chef d'équipe
- 12.16 Travaux de mise aux normes réseau Earlstown – Mandat demande de certificat d'autorisation

Ajout à Varia « Fermeture de l'hôtel de Ville ».



**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021**

**CONSIDÉRANT** l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 mai 2021 soit adopté.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2021**

**CONSIDÉRANT** l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 mai 2021 soit adopté.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2021**

**CONSIDÉRANT** l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par la conseillère Carole Chassé  
Et résolu à l'unanimité



**QUE** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20 mai 2021 soit adopté.

4888-2021-06-07

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2021**

**CONSIDÉRANT** l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 31 mai 2021 soit adopté.

4889-2021-06-07

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 MAI 2021**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les comptes payés et à payer du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2021 soient adoptés :  
Les activités courantes du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2021 : 221,715.27\$  
Les salaires du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2021 : 27,212.64\$

La secrétaire-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no.305.

**DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2021**

La secrétaire trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois d'avril 2021



## **DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE**

### **RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE WATERVILLE**

Chères citoyennes et citoyens,

En conformité avec l'article 105.2.2 de la loi des cités et villes, le maire doit annuellement faire rapport sur les faits saillants du rapport financier de la ville. Je vous présente donc mon rapport pour l'exercice financier qui se termine le 31 décembre 2020.

#### **LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS (31 DÉCEMBRE 2020)**

La Ville de Waterville avait prévu pour ses activités financières, à son budget 2020, des revenus et des dépenses de fonctionnement équilibrés de 3 267 567 \$.

L'exercice financier 2020 s'est terminé avec un excédent d'exercice à des fins fiscales de 657 363 \$. Cet excédent d'exercice s'explique par des revenus non budgétés (ex. : variation au rôle d'évaluation, mutations, réserves financières et subventions du MTQ et Subvention Covid-19) et à certaines dépenses contrôlées ou non réalisées.

De l'avis des vérificateurs, la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, les états financiers présentaient une image fidèle des résultats d'opérations de la Ville pour 2020 ainsi que de sa situation financière au 31 décembre de cette même année.

#### **PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION et BILAN DE L'ANNÉE 2020**

Le programme triennal d'immobilisation de la Ville de Waterville adopté en décembre 2019 impliquait des dépenses d'investissements souhaitables de 744 651 \$ pour l'année 2020. En 2020, nous avons vu à la réalisation de plusieurs de nos objectifs, et ce, malgré l'impact non négligeable qu'a eu la pandémie sur l'organisation et les activités municipales, par ses diverses mesures sanitaires. Plus tard en 2020, les différents paliers gouvernementaux ont mis en place divers programmes de subventions pour les municipalités afin de stimuler la relance. Évidemment, nous avons cherché à tirer profit de ces opportunités pour « en faire plus » avec les budgets déjà établis, par contre le résultat concret de nos démarches se verra sentir davantage en 2021 et même 2022.

Au volet des infrastructures municipales, 2020 aura été une année de planification et de préparation de plans et devis pour un important chantier qui se réalisera en 2021 sur les rues Highland et Principale sud. Du côté de la voirie, plusieurs travaux d'asphaltage totalisant des investissements de 166 000\$ ont été réalisés. Plus concrètement, c'est une grande partie la rue Raymond qui a été repavée à neuf, ainsi que plusieurs petites interventions de nature corrective sur des sections problématiques des rues King, Highland, Westmount, Des Érables, Maisonneuve qui auront été réalisées avec ce budget. Pour le secteur rural, des travaux de



rechargement ont été réalisés sur le chemin Nichol. Ces travaux ont notamment été possibles grâce à une subvention qui a couvert près de 90% des coûts.

Toujours au volet voirie, et tel que prévu au plan triennal, nous avons procédé à la toute fin de l'année, à l'achat d'un camion 10 roues pour remplacer notre ancien camion de 2005. Ce nouveau camion a été choisi pour répondre aux exigences en lien avec le déneigement des artères principales et les routes numérotées. Ce camion sera également fort utile le reste de l'année pour le transport de diverses matières en vrac.

Au volet des infrastructures de loisir, nous avons débuté l'aménagement de l'entrée du sentier de la rivière, au parc de la tour d'eau. Ce sentier longe la rivière Coaticook et lorsqu'il sera terminé il ira rejoindre l'ancien sentier de Val Estrie. Beaucoup de travail reste à faire pour permettre de finaliser ce projet. Toutefois, soyez assuré que dès qu'il sera complété et accessible, nous verrons à en faire l'annonce officielle et ainsi le rendre disponible pour nos citoyens.

### **PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2021**

Parmi les demandes que nous avons déposées en 2020, on nous a octroyé une importante aide financière par les programmes FIMEAU et TECQ. Cela nous permettra de réaliser d'importants travaux de changement de conduites d'égout et d'aqueduc et de pluvial sur la plus vieille partie de la rue Highland et sur Principale Sud. Les travaux pour ce chantier s'élèveront à un peu plus de 2 000 000\$ et ils sont subventionnés à la hauteur de 75% par ces deux programmes.

Déjà d'autres travaux importants sont en planification pour la rue Principale nord et devraient se réaliser l'été prochain. Sachant que plusieurs de nos infrastructures et chaussées arrivent bientôt à la fin de leur vie utile, nous maintenons notre habitude à rester à l'affût des différents appels à projets et programmes de subventions qui pourraient nous permettre d'avancer dans nos différentes listes d'interventions tout en impactant le moins possible le niveau de taxation de nos contribuables.

Suivi des équipements roulants : Le projet pilote mis sur pied l'année dernière concernant la collecte des ordures et du compost s'avère très positif. Considérant que le camion que nous avons acheté était usagé, et que depuis janvier nous avons ajouté la collecte des matières recyclables à nos responsabilités internes, le conseil a décidé d'entreprendre des démarches pour étudier les possibilités d'achat d'un camion neuf. Sachant que de très longs délais de livraison sont nécessaires pour ce genre de camion, le conseil souhaite faire avancer ce dossier rapidement pour permettre d'aller en soumission. Le remplacement du backhoe (2005) est aussi un dossier sur lequel le conseil aura à se pencher d'ici la fin de l'année.

Finalement, au volet culture et communautaire, le dépôt en janvier dernier d'un projet de création d'un CPE subventionné à Waterville par le CPE l'enfantillage de Coaticook, risque de stimuler, voir accélérer, le développement d'un projet tout



aussi important soit celui de la création d'un centre multifonctionnel dans l'ancienne église Catholique, Assomption-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie. Un comité de travail constitué de représentants des organismes concernés par un possible regroupement, soit la bibliothèque, le centre communautaire, le club rendez-vous Fadoq et la société d'histoire et d'élus, est déjà à l'action. Il est prévu de présenter et de consulter la population sur cet important projet dès que suffisamment d'informations seront compilées pour le faire. Pour le projet de CPE, la réponse est attendue en juillet et nous avons bon espoir qu'il sera accepté par le ministère de la Famille. Le besoin pour des places en garderie est très important à Waterville, comme dans plusieurs autres municipalités du Québec. L'implication de la ville pour réaliser ce projet est essentielle selon les exigences du ministère de la Famille. Cette implication peut prendre plusieurs formes. Dans notre cas, cela se fera sous une forme de location à long terme du bâtiment municipal au CPE. Le bâtiment qu'occupe actuellement le Centre communautaire et culturel offre les nombreuses qualités recherchées pour ce projet. C'est pour cette raison qu'il a été choisi.

Le projet d'avoir à Waterville un point de service en santé a été mis sur la glace avec le début de la pandémie. Nous avons signifié notre intérêt de relancer ce projet et nous sommes toujours en attente d'une opportunité de relance.

Les années 2020 et 2021 auront été très difficiles en terme de gestion tant pour la Ville que pour les organismes, institutions, commerces, industries que pour la population. Tout le monde a eu à faire de nombreux efforts pour répondre aux multiples exigences mises en place. Sans compter qu'il fallait suivre quasi au quotidien leurs évolutions pour bien comprendre comment il fallait faire les choses et saisir la portée de leur application. Tout le monde y a mis du sérieux et s'est activé faisant en sorte que Waterville a été très peu touché par le virus, et nous devons en être fiers, personnellement et collectivement, que nos efforts ont portés fruit.

Finalement, j'aimerais terminer ce rapport par des remerciements à l'ensemble du personnel municipal pour leur dévouement et leur collaboration dans l'atteinte des objectifs de saine gestion, et ce malgré la pandémie. J'aimerais également remercier les nombreux bénévoles œuvrant dans les différents organismes et comités de Waterville. La dernière année a été très difficile et nous savons que plusieurs d'entre vous ont même remis en question la poursuite de votre implication bénévole trouvant les contraintes trop lourdes. Un retour vers une certaine normalité, prouvera hors de tout doute, j'en suis convaincu, que chacun d'entre vous, de par la tâche que vous accomplissez dans la communauté, avez fait la différence. Vous avez gardé un œil bienveillant sur la population et au nom de tous, je vous en remercie profondément.

Nathalie Dupuis

Mairesse

## **QUESTION DES CONTRIBUABLES**

Aucun contribuable présent, assemblée à huis clos suite au décret du COVID19.  
Aucune question reçue par courriel.



**DÉROGATION 2021-04-0006 AFIN DE PERMETTRE UNE SUPERFICIE CUMULATIVE DE BATIMENTS ACCESSOIRES DE 135 METRES CARRES PLUTOT QUE 100 METRES CARRES**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée pour un immeuble situé au 4240, rue Hughes, lot 2 444 481, concernant la superficie cumulative des bâtiments accessoires ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 5.1.2 du règlement de Zonage 614 permet une superficie cumulative des bâtiments accessoires de 100 m<sup>2</sup> ou de 10% de la superficie du terrain pour les terrains situés en périmètre urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain visé par la demande possède une superficie de 33 253 mètres carrés et est adjacent à la zone agricole ;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur souhaite construire un garage détaché d'une superficie de 67 mètres carrés totalisant une superficie cumulative de 135 mètres carrés, représentant moins de 1% de la superficie du terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a effectué l'analyse du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au propriétaire de l'immeuble ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure, pour l'immeuble situé au 4240, rue Hughes, lot 2 444 481, permettant une superficie cumulative de bâtiments accessoires de 135 mètres carrés plutôt que 100 tel qu'exigé par l'article 5.1.2 du règlement de Zonage 614 ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal approuve la recommandation du CCU en autorisant la demande de dérogation mineure, pour l'immeuble situé au 4240, rue Hughes, lot 2 444 481, permettant une superficie cumulative de bâtiments accessoires de 135 mètres carrés plutôt que 100 tel qu'exigé par l'article 5.1.2 du règlement de Zonage 614 ;

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 645 INTITULÉ : «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 607 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE»**

**ATTENDU QUE** le Projet de loi no 67 «Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant





temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions» a été sanctionné le 25 mars 2021 ;

**ATTENDU QUE** dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 dudit projet impose l'obligation pour les municipalités (locales et régionales) de modifier leur Règlement sur la gestion contractuelle, et ce, avant le 25 juin 2021, afin d'y prévoir des mesures pour favoriser, dans le cadre des contrats dont la dépense est inférieure au seuil d'appel d'offres public, les biens et les services québécois, les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec

**ATTENDU QUE** l'objectif du Gouvernement du Québec est de favoriser l'achat de biens et services québécois dans le but légitime de favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire ;

**ATTENDU QUE** cette mesure se veut temporaire ;

**ATTENDU QUE** depuis la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*, le 19 avril 2018, les organismes municipaux peuvent recevoir des soumissions transmises par voie électronique (STVE) ;

**ATTENDU QUE** la fonction n'avait toutefois pas été activée dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) avant le 25 avril 2021 ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du conseil de la Ville de Waterville du 3 mai 2021 ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par la conseillère Véronique Blais  
Et résolu à l'unanimité

**D'adopter** le règlement n° 645 intitulé : «*Règlement modifiant le règlement 607 sur la gestion contractuelle*».

4892-2021-06-07

## **FORMATION POMPIER 1 - INSCRIPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;



**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I au cours de l'année 2021-2022 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**D'**approuver l'inscription de 5 pompiers à la formation « Pompier 1 » du Centre de services scolaire de la Région de Sherbrooke au coût de 39 917\$ plus les taxes applicables

**D'**autoriser Patrick Giguère à signer le document d'inscription.

4893-2021-06-07

### **SERVICE INCENDIE - DÉPLOIEMENT POUR CODE 105**

**CONSIDÉRANT QUE** le service incendie est actuellement déployé sur les accidents de la route uniquement lorsqu'une désincarcération est nécessaire ou lorsque les ambulanciers rendus sur place demandent de l'assistance ;

**CONSIDÉRANT QUE** le déploiement pour code 105 permettrait à la Ville de Waterville d'offrir un service plus rapide aux victimes d'accident de la route en prenant en charge les victimes en attendant le service ambulancier et sécuriser la scène ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par la conseillère Carole Chassé  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Ville de Waterville approuve un déploiement pour code 105 de son service incendie;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Centrale d'urgence CAUCA et à la MRC de Coaticook.

4894-2021-06-07

### **RENOUVELLEMENT ENTENTE CROIX-ROUGE**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19) et le Code municipal (L.R.Q.,C.C. - 27);

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;



**CONSIDÉRANT QUE** la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur;

**CONSIDÉRANT QUE** la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

**CONSIDÉRANT QUE** la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de Waterville et de la CROIX-ROUGE de renouveler l'entente en cour entre les deux parties ;

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Et résolu à l'unanimité

**DE** signer le renouvellement de 3 ans de l'entente de partenariat avec la Croix-Rouge dans le cadre des travaux associé au plan de sécurité civil de la Ville de Waterville;

**DE** défrayer les coûts par habitants par année pour les services de la Croix-Rouge;

**QUE** cette entente se renouvellera automatiquement à chaque année à moins d'avis écrit contraire de l'une ou l'autre des parties;

**D'**autoriser la mairesse et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette entente.

4895-2021-06-07

### **MANDAT SERVITUDES SENTIER PÉDESTRE**

**CONSIDÉRANT** les ententes de droit de passage signées en novembre 2018, avec les propriétaires des lots 1 801 474, 4 453 506 et 5 164 757, pour la réalisation de mise à niveau du « sentier de la rivière » ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces ententes prévoient que la servitude sera notariée de façon à devenir perpétuelle et réelle;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de notaire seront assumés par la Ville ;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité



D'acquérir pour la somme de 1\$, les parties de lot des lots 1 801 474, 4 453 506 et 5 164 757 selon la description technique réalisée par Daniel Parent, arpenteur-géomètre ;

D'autoriser la mairesse et la direction générale à signer les contrats.

4896-2021-06-07

### **OCTROI CONTRAT DE RÉFECTION DES RUES PRINCIPALE SUD ET HIGHLAND**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a procédé à un appel d'offres public pour la réfection des rues Principale Sud et Highland le 12 avril 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a reçu des soumissions conformes de 3 entreprises différentes se décrivant comme suit :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix avant taxes</b>	<b>Prix avec taxes</b>
T.G.C. inc.	1 657 922.00 \$	1 906 195.82 \$
Grondin Excavation inc.	1 733 794.53 \$	1 993 430.26 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	1 836 980.15 \$	2 112 067.93 \$

**CONSIDÉRANT QUE** T.G.C. inc. a fourni la plus basse soumission conforme ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat à la compagnie T.G.C. inc. pour la réfection des rues Principale Sud et Highland au coût de 1 906 195.82 \$ taxes incluses tel que décrit dans le devis d'appel d'offre ;

De financer cette dépense par les subventions FIMEAU et TECQ et le règlement d'emprunt no 644 ;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

4897-2021-06-07

### **MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES PRINCIPALE SUD ET HIGHLAND**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection des rues Principale Sud et Highland ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a procédé à une évaluation sommaire du coût associé à un tel mandat et que celui-ci serait entre 25 000 \$ et 50 000 \$ avant toutes taxes ;



**CONSIDÉRANT QU'**après adoption du règlement 607 sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 100 000 \$ (ou tout autre seuil maximal établi par le législateur);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a procédé à une demande de prix pour la surveillance des travaux de réfection des rues Principale Sud et Highland ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett  
Et résolu à l'unanimité

**D'octroyer** le mandat à Exp pour les services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection des rues Principale Sud et Highland au montant de 50 399.29\$ incluant les taxes applicables, sur la base de leur offre de prix ;

**De** financer cette dépense par les subventions FIMEAU et TECQ et le règlement d'emprunt no 644 ;

**D'autoriser** le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

4898-2021-06-07

**MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE MATÉRIAUX DURANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES PRINCIPALE SUD ET HIGHLAND**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels pour le contrôle de matériaux durant les travaux de réfection des rues Principale Sud et Highland ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a procédé à une évaluation sommaire du coût associé à un tel mandat et que celui-ci serait entre 25 000 \$ et 30 000 \$ avant toutes taxes ;

**CONSIDÉRANT QU'**après adoption du règlement 607 sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 100 000 \$ (ou tout autre seuil maximal établi par le législateur);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a procédé à une demande de prix pour le contrôle de matériaux durant les travaux de réfection des rues Principale Sud et Highland ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par la conseillère Véronique Blais  
Et résolu à l'unanimité

**D'octroyer** le mandat à Solmatech pour les services professionnels pour le contrôle des matériaux durant les travaux de réfection des rues Principale Sud et Highland au montant de 36 009.02 \$ incluant les taxes applicables, sur la base de leur offre de prix ;



De financer cette dépense par les subventions FIMEAU et TECQ et le règlement d'emprunt no 644 ;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

4899-2021-06-07

### **ÉLECTIONS – UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Et résolu à l'unanimité

D'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

4900-2021-06-07

### **UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ELECTRICES ET ELECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ELECTION GENERALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCEDURE RECOMMENCEE A LA SUITE DE CETTE ELECTION**

**CONSIDÉRANT** que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et



le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

**CONSIDÉRANT** que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par la conseillère Carole Chassé  
Et résolu à l'unanimité

**DE** permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

**DE** transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

4901-2021-06-07

**PIIA ENSEIGNE – 2021-05-0007 - 1075, RUE PRINCIPALE SUD**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été déposée pour l'installation d'une enseigne au 1075, rue Principale sud, lot 1 801 611 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets d'installation d'enseigne sont assujettis au règlement sur les PIIA no. 618 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur souhaite installer une enseigne en bois en cour avant, d'une hauteur de 5 pieds ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a effectué l'analyse des documents soumis en fonction des critères d'analyse de l'article 5.3 du règlement sur les PIIA ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte l'ensemble des critères d'analyse du règlement sur les PIIA;



**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur devra déposer un plan d'implantation conforme aux normes d'implantation du règlement de Zonage ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la demande d'installation d'enseigne dans la cour avant de l'immeuble situé au 1075, rue Principale sud ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal approuve la recommandation du CCU en autorisant la demande d'installation d'enseigne dans la cour avant de l'immeuble situé au 1075, rue Principale sud.

4902-2021-06-07

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021 AU 30 JUIN 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit acquérir les produits pétroliers suivants :

Huile à chauffage  
Diésel clair  
Diésel coloré

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville acquiert ses produits selon le prix OBG en vigueur à chaque lundi de semaine;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour obtenir des prix pour le transport des produits pétroliers;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues de 3 entreprises indiquent les prix de transport suivant avant taxes pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022:

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix transport pour huile à chauffage</b>	<b>Prix transport pour diésel clair</b>	<b>Prix transport pour diésel coloré</b>
Ultramar	0.000 \$	0.000 \$	0.000 \$
Pierre Chouinard et fils	0,0012 \$	0,0012 \$	0,0012 \$
Énergies Sonic Inc.	0,0000 \$	0,0000 \$	0,0000 \$

**CONSIDÉRANT QU'**il y a égalité entre les 2 plus bas soumissionnaires conformes ;

**CONSIDÉRANT** l'égalité, la Ville a procédé à un tirage au sort et la soumission retenue est celle de Énergies Sonic Inc.;





Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**D'**octroyer le contrat de fourniture de produits pétroliers pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 à Énergies Sonic Inc.;

**D'**autoriser la mairesse et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à l'octroi de ce contrat.

4903-2021-06-07

### **EMBAUCHE EMPLOI D'ÉTÉ – SALARIÉ TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a besoin de combler des travaux d'été par l'embauche de personnel supplémentaire;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par la conseillère Véronique Blais  
Et résolu à l'unanimité

**D'**embaucher comme employé d'été :

Département Voirie :

Monsieur Jason Townshend et de l'affecter aux travaux de voirie du 14 juin 2021 au 3 septembre 2021. Cette période peut varier selon les besoins. Les heures de travail peuvent varier de 35 à 40 heures par semaine. Les conditions de travail sont indiquées dans la convention collective – Entente #1.

4904-2021-06-07

### **DEMANDE AU PROGRAMME D'INITIATIVE CANADIENNE POUR LES COLLECTIVITES EN SANTE POUR LE PROJET DE REVITALISATION DU PARC HUNTINGVILLE**

**CONSIDÉRANT QU'**à maintes reprises l'Association des sports de Huntingville a informé la ville que les installations et les équipements présents dans ce parc arrivaient à la fin de leur vie utile;

**CONSIDÉRANT** la forte dimension historique et identitaire de ce parc, puisqu'il doit sa création en 1960, à un don du terrain par un membre de la famille Hunting, famille fondatrice du hameau de Huntingville, et que depuis, de nombreuses familles de ce secteur s'y rassemblent pour y faire du sport, s'amuser, profiter de la nature et socialiser;

**CONSIDÉRANT QUE** ce parc, situé en dehors du secteur urbain, est considéré comme étant le lieu de rassemblement identitaire et intergénérationnel pour notre population anglophone qui habite majoritairement dans les hameaux d'Huntingville et de Milby;



**CONSIDÉRANT QUE** les normes sanitaires causées par la Covid depuis l'été 2020 ont réduit considérablement les opportunités de socialisation et de réseautage pour nos citoyens anglophones;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des sports de Huntingville a abruptement mis fin à leur engagement face à l'entretien du parc au printemps 2020, dû à la mise en place de mesures sanitaires, exigence imposée par la Covid en lien avec l'utilisation des terrains de balle, et que la ville doit reprendre la gestion du parc;

**CONSIDÉRANT QUE** l'un des objectifs de la Politique familiale et des aînés 2020-2024 de Waterville est de développer, mettre à niveau et bonifier les lieux et les bâtiments publics ainsi que les équipements de sport et de loisirs afin qu'ils soient porteurs, inspirants, accessibles, sécuritaires et attrayants en toute saison, et que le parc de Huntingville est dans la liste des parcs à favoriser;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville souhaite profiter du 2<sup>e</sup> appel à projet du programme d'Initiative canadienne pour les Collectivités en Santé mis de l'avant par les Fondations communautaires du Canada pour soutenir financièrement la réalisation du projet de Revitalisation du parc de Huntingville et minimiser l'impact financier que pourrait avoir ce projet pour les contribuables de Waterville;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett  
Et résolu à l'unanimité

**De** présenter une demande au 2<sup>e</sup> appel à projet, du programme d'Initiative Canadienne pour les Collectivités en Santé le projet de Revitalisation du parc de Huntingville;

**D'**impliquer les membres de l'Association des sports de Huntingville dans l'élaboration de la demande et de son suivi;

**Que** la ville affecte les ressources-conseil et toute autre ressource matérielle jugée pertinente pour assurer le suivi, la réalisation et la promotion de ce projet;

**D'**autoriser madame Nathalie Isabelle, directrice générale à signer tous les documents en lien avec cette demande.

4905-2021-06-07

## **HÔTEL DE VILLE – TRAVAUX DE MAÇONNERIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment de l'hôtel de ville nécessite des travaux de maçonnerie importants;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service, en date du 12 mai 2021, de Maçonnerie Grégoire au montant de 6 668.55\$ taxes incluses;



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par la conseillère Véronique Blais  
Et résolu à l'unanimité

**D'**accepter l'offre de service de Maçonnerie Grégoire au montant de 6 668.55\$ taxes incluses.

4906-2021-06-07

### **NOMINATION AU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville désire nommer un nouveau chef d'équipe au service des travaux publics ;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a été affiché 5 jours à l'interne, du 27 mai au 2 juin 2021, tel que prévu à la convention collective ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a reçu une seule candidature;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**DE** nommer monsieur Pascal Picard à titre de chef d'équipe au service des travaux publics de la Ville de Waterville selon la convention collective en vigueur ;

**QUE** cette nomination sera effective à partir du 14 juin 2021.

4907-2021-06-07

### **TRAVAUX DE MISE AUX NORMES RÉSEAU EARLSTOWN - MANDAT DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION**

**ATTENDU QUE** la Ville de Waterville entend procéder à des travaux de mise aux normes du réseau d'eau potable d'Earlstown afin de répondre aux exigences du Ministère de l'environnement ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Ville de Waterville autorise la firme Akvo inc à présenter, pour et au nom de la Ville, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, toute demande de certificat d'autorisation pour les travaux des travaux de mise aux normes du réseau d'eau potable d'Earlstown;

**QUE** la Ville de Waterville s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée, au plus tard 60 jours après la fin des travaux.



## VARIA

### **Fermeture de l'hôtel de Ville pour les vacances d'été**

Le bureau municipal sera fermé du 26 juillet au 6 août 2021

## QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable présent, assemblée à huis clos suite au décret du COVID19.

4908-2021-06-07

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h32.

---

Nathalie Dupuis, mairesse

---

Nathalie Isabelle, directrice générale

